Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_135-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_135

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Aménagement Economique et Urbain

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Exonération partielle part fixe de Tartines et Chocolat - L'Assistant Culinaire

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Liliane BOYER pouvoir à Romain VACQUIER, Bernard CHILINI pouvoir à Marie-José MAUREL, Lisa CHAUVIN pouvoir à Sophie DUFOUR, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Olivier POMMERET pouvoir à Nathalie GONZALES, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Marie-Laure TORTOSA pouvoir à Cédric DUBOIS

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Hugues MARTIN

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_135-DE

Depuis 2018, CPAFO (Tartine et Chocolat) assure la restauration du Théâtre de l'Esplanade et L'ASSISTANT CULINAIRE la restauration du Pôle Culturel Chabran.

Deux conventions d'occupation temporaire (COT) ont été signées comme mentionné ci-dessous :

- COT pour la restauration du Théâtre communautaire avec la société CPAFO, représentée par Monsieur LUCK Matthias et Madame MALOYAN Nina, co-gérants située 13 rue des endronnes , 83300 DRAGUIGNAN selon un montant annuel de redevance de 3 000€ (part fixe) et une part variable constituées par 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe.
- COT pour la restauration du Pôle Culturel Chabran avec la société L'ASSISTANT CULINAIRE, représentée par Madame REBUFFEL Christina, située 22 boulevard Maréchal Foch, 83300 DRAGUIGNAN selon un montant annuel de redevance de 2 000€ (part fixe) et une part variable constituées par 1,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19,

- CPAFO n'a pas pu exercer du 17 mars au 31 mai 2020,
- L'ASSISTANT CULINAIRE n'a pas pu exercer du 17 mars au 31 juillet 2020.

Aussi il est proposé d'exonérer les deux prestataires pour la durée durant laquelle ils n'ont pas pu exercer du fait de la fermeture des équipements publics communautaires concernés (Théâtre de l'Esplanade et Pôle culturel Chabran).

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- consentir à une exonération de la redevance annuelle pour CPAFO de 3 mois, de mars à mai 2020 soit 750 euros, compte tenu de la programmation culturelle annulée,
- consentir à une exonération de la redevance annuelle pour L'ASSISTANT CULINAIRE de 5 mois, de mars à juillet 2020 soit 833 euros, compte tenu de la réouverture du Pôle culturel le 1er août 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 14/10/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.